



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-huitième session

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Examen de suivi de la gestion et de l'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Corps commun d'inspection

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 22/2, le Conseil des droits de l'homme a chargé le Corps commun d'inspection de procéder à un examen de suivi détaillé de la gestion et de l'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne leur incidence sur les politiques de recrutement et la composition du personnel, et de lui présenter, à sa vingt-septième session, un rapport sur la question contenant des propositions concrètes relatives à l'application de ladite résolution.
2. Le Corps commun d'inspection a informé le secrétariat que l'examen dont il était chargé en application de la résolution 22/2 du Conseil des droits de l'homme avait été inscrit dans son programme de travail pour 2014 et que, compte tenu de ses propres règles de procédure, il présenterait son rapport à la vingt-huitième session du Conseil¹.
3. Le rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2014/7) peut être consulté sur le site Web du Corps commun d'inspection, à l'adresse www.unjui.org/en/reports-notes/Pages/Reports-and-Notes.aspx.

¹ Voir document A/HRC/27/19.

